

**ENVIRONNEMENT**

## Extension des consignes de tri : Brangeon fait appel à plus de trieurs



Tous les déchets des poubelles jaunes sont envoyés au centre de tri Brangeon du Cormier.

Archives CO - Étienne LIZAMBARD

Bientôt trois semaines que l'Agglomération du Choletais (AdC) a mis en place l'extension des consignes de tri. Depuis le 4 juin, il est par exemple possible de jeter les pots de yaourts ou les emballages de jambon blanc dans les poubelles jaunes. Logiquement, ces dernières se garnissent et le centre de tri de Brangeon fait face à une augmentation des arrivées. « *Nous constatons une modification en douceur des flux et de l'application par les usagers des nouvelles consignes de tri*, pose Anne-Sophie Barbeau, responsable communication du groupe Brangeon. *Selon notre expérience, il faut généralement trois mois aux usagers pour que l'application des consignes de tri soit bien prise en compte.* »

Pour y faire face, le centre de Brangeon « *est en train d'adapter son process* », explique Cédric Van Vooren, élu de l'AdC en charge de la gestion des déchets. En attendant du matériel (trieur optique), le groupe fait appel à plus de main-d'œuvre. « *Actuellement, trois personnes supplémentaires interviennent sur les lignes pour opérer*

*le tri des nouveaux emballages mis dans les bacs jaunes par les usagers (yaourts, plastiques, barquettes)* », assure Anne-Sophie Barbeau.

Pour rappel, un centre de tri est en projet à Loublande, près de La Tessoualle. Plusieurs collectivités, dont l'AdC, travaillent sur ce dossier. Il pourrait dans le futur prendre le relais du centre de tri de Brangeon, jugé « *obsolète* », comme le note Cédric Van Vooren.

### **La TOM devrait baisser**

Du côté des ordures ménagères (poubelles marron), le 4 juin a aussi marqué un changement. Outre un nouveau calendrier, les bennes sont désormais ramassées toutes les deux semaines, sauf à Cholet et au Puy-Saint-Bonnet (exceptés quelques écarts). De quoi faire baisser la TOM (Taxe ordures ménagères) ? Oui, répond Cédric Van Vooren : « *La TOM n'est financée qu'à 28 % par la collecte. Le taux est déjà bas (9,11 %) mais le but est de continuer à le baisser. Je pense qu'on pourra le faire d'ici à 2020. Il nous faut un peu de recul.* »

Alexandre BLAISE